

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-11247/22/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2022 - Approbation d'une convention 16157

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne, fait partie des grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain qui de par sa présence, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR en s'inscrivant dans la promotion de l'innovation, la mise en place d'un partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs et, également, en favorisant le lien entre ESR et le monde économique. En effet, l'école qui héberge le Centre de Microélectronique de Provence accueille une diversité d'acteurs, enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'actions 2022 sur le thème : « la Métropole d'après » qui se déroulera du 7 au 9 février 2022. Les étudiants devront imaginer des projets pour répondre aux nombreux besoins révélés par la pandémie (solidarité, circuits courts, mobilité douce, agriculture urbaine, recyclage...).

L'objectif de cette manifestation, soutenue par la Métropole depuis 2016, et qui rencontre un réel succès auprès des étudiants, est de proposer aux étudiants en fin de parcours académique (en Master) l'élaboration sur trois journées d'une expérience collaborative. Ils devront imaginer des projets d'open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développement ancrés sur le territoire.

L'enjeu de cette expérience est de sensibiliser les participants à l'innovation technologique, tant dans son volet économique (recherche de nouveaux marchés dans les cours de marketing), que collaboratif (création collective avec les étudiants partenaires de PEPITE Provence, programme de promotion de l'entrepreneuriat étudiant innovant) ou méthodologique.

Cette manifestation concerne l'intégralité de la promotion de troisième année de l'école des Mines ainsi que les partenaires de PEPITE, Aix-Marseille Université, Science Po et IMT Business School, soit plus de 110 élèves concernés.

Leurs propositions sont évaluées par un comité composé de personnalités représentatives de l'écosystème de l'innovation de notre Métropole sur des critères liés à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

Ce comité sera présidé par le parrain de promotion des élèves ISMIN E119, Monsieur Stéphane Boyer, ancien élève ISMIN, président de So-Buzz, une startup dont il est co-fondateur.

L'action se déroule sur 3 phases successives :

A partir d'un cadrage scientifique de la thématique donnée et après identification de problématiques en lien avec les chercheurs et les start-ups, un travail est réalisé sur l'émergence d'une idée. A cette première étape individuelle succèdent des méthodes d'idéation collaborative.

La promotion des idées permet de les clarifier pour présenter les usages à des accompagnateurs industriels, chercheurs, étudiants et invités.

Une preuve de concept transdisciplinaire prend la forme d'une réalisation partielle ou simulée qui démontre la faisabilité de l'idée. Leurs propositions sont évaluées par un comité composé de personnalités représentatives de l'écosystème de l'innovation de la Métropole (membres d'incubateurs, chercheurs, industriels, acteurs institutionnels) sur des critères liés à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

Compte tenu de l'absence de visibilité sur l'évolution de la situation sanitaire, il est prévu le passage de l'évènement en distanciel via l'application Zoom dans le respect du budget prévisionnel.

Après instruction, il est proposé de valider le soutien financier à cet événement porté par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne avec une incidence financière totale de 8 650 €.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subvention N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne N°guichet : 00001068	Innov'actions 2022 sur le thème « la Métropole d'après » à Gardanne campus Georges Charpak Provence	Du 7 au 9 février 2022	N-1 : 7 000 € N-2 : 7 962 €	8 650 €	17 300 € Etat/Fonds propres : 8 650 €	8 650 € Soit 50% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 8 650 euros à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation susvisée et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix Marseille Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-022-10894/21/CM du 16 Décembre 2021 du Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence approuvant les Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour cette action innovante d'entrepreneuriat étudiant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2022 pour un montant total de 8 650 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement, Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE